Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260303-D26_029-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	16	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 3 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/02/2026.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MOREL Patricia, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig

A été nommé(e) secrétaire : M. GLINCHE Eric

26-029 – Budget annexe du lotissement les Pommettes - Affectation du résultat 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2022-1246 du 7 octobre 2022 relatif au Compte Financier Unique,
Vu la délibération n° 26-003 adoptant le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement les Pommettes,

Madame Le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'exercice 2025 :

- Excédent de fonctionnement : 174 522,26 €
- Déficit d'investissement : 425 797,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :**
  - **Compte 002 – excédent de fonctionnement capitalisé : 174 522,26 €**
  - **Compte 001 – Déficit d'investissement reporté : 425 797,62 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

MAIRIE DE BAIS (35) ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire de séance
M. GLINCHE Eric